



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 septembre et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 18 septembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 22
Représentés : 4
Absents : 7

Etaient présents : M. Bernard ALBAN, M. Patrick BOURGEOIS, Mme Odile BROQUET, M. Alain CAMPION, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Robert DESPLACE, Mme Carole FAUVETTE, Mme Irène LECLERC, M. Bernard LITAUDON, Mme Muriel LUGA GIRAUD, M. Jean-Michel LUX, M. Guy MORILLON, M. Jean-Claude MOURREGOT, M. Philippe PROST, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, M. Serge VARVIER, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN, Mme Marielle THOMAS

Etaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO (pouvoir à M. Pierre ECKERT, conseiller suppléant), M. Vincent GELAS, M. Gilbert GROS (pouvoir à M. Robert DESPLACE), Mme Lysiane GUIRAL (pouvoir à M. Patrick BOURGEOIS), M. Raphaël LAMURE, Mme Sandrine MERAND, M. Marc TATON (pouvoir à Mme LUGA-GIRAUD),

Secrétaire de séance : M. Pierre ECKERT

N°2019/09/24/01 – RETRAIT DU SMICTOM SAONE DOMBES

APPROUVE le retrait de la Communauté de Communes pour le territoire des communes de Chaleins et de Messimy-sur-Saône du SMICTOM Saône Dombes au 01/01/2020,

N°2019/09/24/02 – INSTAURATION ET PERCEPTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES SUR LES COMMUNES DE CHALEINS ET DE MESSIMY-SUR-SAONE

DECIDE d'instituer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire des communes de Chaleins et de Messimy-sur-Saône, sous réserve de la dissolution effective du SMICTOM Saône Dombes au 31/12/2019,

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

N°2019/09/24/03 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES SUR LES COMMUNES DE CHALEINS ET DE MESSIMY-SUR-SAONE : EXONERATION DES LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL ET DES LOCAUX COMMERCIAUX POUR L'ANNEE 2020

DECIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2020 les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants :

PROPRIETAIRE	LOCATAIRE	ADRESSE	COMMUNE
CANDAN SCI	TIRUNA	274 rue de la Bare ZA de la Bare	CHALEINS
SCI CLEMVALE	SAS P.M. GROGNET ET FILS	462 rue du Chêne ZA de la Bare	CHALEINS
SCI LES HAUTES PEILLADES	Sté FRANCIOLI SAS	ZA de la Bare	CHALEINS
Communauté de Communes Val de Saône Centre	SARL MENUISERIE SANDRON M. SANDRON Joël	66 impasse du Chêne ZA de la Bare	CHALEINS
SCI HEML	SARL H. COUZEREAU	60 impasse des Maisons neuves ZA de la Bare	CHALEINS

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

24 septembre 2019

PRECISE que la liste des établissements exonérés doit être affichée à la porte de la Communauté de Communes.

N°2019/09/24/04 – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES SUR LES COMMUNES DE CHALEINS ET MESSIMY-SUR-SAONE

AUTORISE M. le Président à signer la convention de prestations de services pour la collecte et le traitement des ordures ménagères sur les communes de Chaleins et Messimy-sur-Saône avec le SMIDOM Veyle Saône,

DIT que les règlements intérieurs des déchetteries et du service des déchets ménagers et assimilés du SMIDOM Veyle Saône, en vigueur, ainsi que leurs modifications ultérieures, s'appliqueront aux usagers de Chaleins et de Messimy-sur-Saône.

N°2019/09/24/05 – DECISION DE PERCEVOIR LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES EN LIEU ET PLACE DU SMIDOM

DECIDE de percevoir la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, dite redevance incitative, en lieu et place du SMIDOM,

DECIDE que les moyens de paiement autorisés pour le règlement de cette redevance sont les suivants : en numéraire jusqu'à 300€ auprès de la Trésorerie de Châtillon-sur-Chalaronne, par carte bancaire ou par chèque auprès de la Trésorerie de Thoisy, par virement bancaire, par internet via le dispositif Tipi ou par adhésion au système de prélèvement,

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant aux divers modes de paiement.

N°2019/09/24/06 – AVENANT A LA CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES AVEC LE SMIDOM VEYLE SAONE

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention de reversement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à signer avec le SMIDOM Veyle Saône,

AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

N°2019/09/24/07 – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°2

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget Principal 2019 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/6281 – 0 – Cotisations diverses	+	5 900 €
	c/615221 – 4 – Entretien de bâtiment public	+	15 000 €
	c/022 – 0 – Dépenses imprévues	-	10 115 €
	Sous-total	+	10 785 €
Recettes	c/7788 – 4 – Produits exceptionnels divers	+	10 785 €
	Sous-total	+	10 785 €

Section d'Investissement

Dépenses	c/2111 – op.46 – F.4 – terrain nu	+	20 000 €
	c/2318 – op.46 - 4 - Travaux	+	6 500 €
	c/2158 – op.53 colonnes de tri sélectif – F.8 – installations diverses	+	44 000 €
	c/20422 – op.48 – F.9 – subvention d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments	+	20 000 €
	c/020 – 0 – dépenses imprévues	-	90 500 €
Sous-total	+	0 €	
Recettes	Néant		

N°2019/09/24/08 – AUTORISATION D'ADHERER A UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A CE GROUPEMENT CONCERNANT DEUX MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICE : CONTROLES TECHNIQUES REGLEMENTAIRES ET MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS

ACCEPTTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,

AUTORISE l'adhésion de la communauté de communes au groupement de commandes relatif à la passation de deux marchés publics de prestations de service, pour les lots suivants :

- Marché public de contrôles techniques réglementaires :
 - Lot n°1 : Électricité et éclairage de sécurité
 - Lot n°2 : Installations de gaz et de chauffage
 - Lot n°3 : Ascenseurs et appareils de lavage
 - Lot n°4 : Systèmes de sécurité incendie
 - Lot n°5 : Équipements sportifs, jeux et sols
- Marché public de maintenance d'équipements :
 - Lot n°1 : Maintenance des installations thermiques et d'eau chaude sanitaire
 - Lot n°2 : Entretien des VMC et des hottes
 - Lot n°3 : Maintenance des extincteurs, trappes de désenfumage et RIA

AUTORISE le Président à signer la convention de groupement, et tous autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient,

N°2019/09/24/09 – AUTORISATION D'ADHÉRER A UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A CE GROUPEMENT CONCERNANT UN MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATION INTELLECTUELLE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,

AUTORISE l'adhésion de la communauté de communes au groupement de commandes relatif à la passation d'un marché de prestation intellectuelle,

AUTORISE le Président à signer la convention de groupement, et tous autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient.

N°2019/09/24/10 – VALIDATION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

VALIDE les objectifs de la Stratégie Territoriale du PCAET exposés ci-après :

Maîtrise de la consommation énergétique				
Thématiques	Sous thématiques	Objectifs retenus à l'horizon 2030	Énergie économisée	Investissements (1)
Industrie	Efficacité énergétique des entreprises, écologie industrielle, écoconception	Objectif de 50% du potentiel	5 GWh	1 400 k€ 130 k€/an
Agriculture	Améliorer l'efficacité énergétique agricole	Objectif de 50% du potentiel Soit 6 733 ha de SAU (Surface Agricole Utile) Soit 66,3% de la SAU	3,3 GWh	1 326 k€ 121 k€/an
Transport de marchandises	Agir sur le transport de marchandises en soutenant la part du transport fluvial, du feroutage, du taux de remplissage des camions	Objectif de 25% du potentiel	5 GWh	Non estimable
Transport de personnes	Report modal des déplacements Domicile/travail	Report modal pour 25% des actifs 2 375 personnes en vélo ou 2 518 en transport en commun ou 1 808 en covoiturage soit un changement de mode de déplacement pour 164 à 229 personnes par an environ	1,8 GWh	Non estimable
	Report modal des déplacements de longue distance (covoiturage, TC...)	Objectif de 33% du potentiel	5 GWh	Non estimable
	Développement de l'efficacité énergétique des véhicules	Remplacement de 18% des véhicules Soit 1 667 véhicules Soit 152 véhicule/an	8,3 GWh	36 000 k€ 3 300 k€/an
	Agir sur la politique d'urbanisme pour réduire les besoins en déplacement	Lien à faire avec SCOT / Plu	/	/
Résidentiel	Rénovation de maisons individuelles au niveau BBC	Rénovation de 15% des maisons Soit 1 225 maisons Soit 102 maisons/an	10,3 GWh	61 250 k€ 5 570 k€/an

	Rénovation d'appartements au niveau BBC	Retenir 80% des appartements détenus par les bailleurs Soit 305 appartements	2,6 GWh	9 100 k€ 828 k€/an
	Sensibilisation des ménages et efficacité énergétique des équipements	76% des ménages Soit 6 067 familles Soit 552 familles/an	11,7 GWh	1 900 k€ 170 k€/an
Tertiaire	Rénovation de bureaux ou de commerces au niveau BBC	Retenir 1/3 du potentiel Soit 50 000 m ² bureaux ou 60 000 m ² commerces	5 GWh	26 000 k€ 2 360 k€/an
	Bâtiments tertiaires : sobriété et efficacité énergétique de bâtiments tertiaires	Retenir 80% des bâtiments sensibilisés Soit 144 000 m ²	4 GWh	3 300 k€ 300 k€/an

Les objectifs retenus amènent à une diminution de la consommation énergétique de 18% en 2030 par rapport à 2016.
Pour information, l'objectif fixé par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est une diminution de 15% en 2030 par rapport à 2015.

Production d'énergie renouvelable				
Thématiques	Sous thématiques	Objectifs retenus à l'horizon 2030	Énergie produite	Investissements (1)
Eolien	Eoliennes de 2,5 MW	19% du potentiel Soit 8 éoliennes	40 GWh	24 800 k€
Géothermie	Géothermie : logements chauffés par géothermie ou pompes à chaleur	20% du potentiel Soit 364 logements Soit 33 logements /an	3 GWh	10 900 k€
Chaleur fatale	Chaleur fatale de récupération : selon le diagnostic potentiel de 0,8 GWh/an	Contacter l'entreprise concernée pour échanger sur son potentiel d'énergie fatale	/	/
Solaire photovoltaïque	Photovoltaïque en toiture sur des maisons ou bâtiments	16% du potentiel Soit 3 500 maisons ou 216 bâtiments équipés	21,7 GWh	94 000 k€
	Photovoltaïque au sol ou ombrières de parking	53% du potentiel Soit environ 1000 places de parking	2,7 GWh	1 600 k€
Solaire thermique	Solaire thermique	50% du potentiel Soit 2500 maisons	5 GWh	9 400 k€
Bois énergie	Bois domestique	67% du potentiel Soit 2 000 appareils Soit 182 appareils/an	/	/
	Chauffage bois collectif : chaufferies bois de 0,3 MW chacune	4 petites chaufferies bois Soit 11 % du potentiel	2,8 GWh	1 200 k€
	Tonnes de bois exportées et/ou transformation en gaz	467 tonnes de bois exportées par an Soit 17% du potentiel	1,7 GWh	/
Biogaz	Méthanisation : petite unité collective de 78 Nm ³ /h	2 petites unités collectives Soit 1 tous les 5 ans Soit 20% du potentiel	10 GWh	4 100 k€

Les objectifs retenus amènent à une augmentation de la production d'énergie renouvelable de 185 % en 2030 par rapport à 2016.
Pour information, l'objectif fixé par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est une augmentation de 54% en 2030 par rapport à 2015.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

N°2019/09/24/11 - AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE L'AIN POUR LA PERIODE 2019-2025

EMET un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de l'Ain établi pour la période 2019-2025, assorti des remarques suivantes :

- le conseil regrette la diminution de l'aide à la gestion ALT2, dont les modalités de calcul ont été modifiées,
- le conseil émet des réserves sur les recommandations en matière d'accompagnement socio-économique des gens du voyage qui pourraient se traduire par une participation financière des collectivités.

24 septembre 2019

DECIDE de ne pas retenir l'observation de la commission Aménagement relative à la surface de 300m² fixée dans le DAAC,

EMET un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale, sauf sur un point précisé ci-après et sous réserve de prendre en compte les observations suivantes :

→ Concernant la traduction des objectifs du SCOT dans les documents d'urbanisme :

- Pour ce qui est des secteurs exposés aux risques naturels, la prise en compte du risque dans les documents graphiques et le règlement des documents d'urbanisme locaux doit se traduire sans superposition des périmètres de zone du PLU avec les périmètres d'aléas (cf jurisprudence en vigueur) et en intégrant fidèlement les dispositions réglementaires du PPRI sans interprétation.
- Concernant la prise en compte de la sécheresse dans les projets urbains (fondations) dans les secteurs affectés par les retraits-gonflements des argiles : le SCOT comme le PLU(i) ne peut réglementairement exiger des études de sols dans le cadre des futurs actes d'urbanisme (hors liste exhaustive des pièces motivant un incomplet par le code de l'urbanisme). Les futurs PLU devront prévoir un principe de renvoi de responsabilité envers les demandeurs des autorisations de construire.
- Le SCOT prévoit qu'en cas de risque connu (inondation...) non couvert par un document réglementaire, les PLU devront intégrer ce risque notamment à travers des études appropriées pour optimiser la traduction au niveau du zonage et du règlement. En l'absence d'études réalisées par les communes concernées, il ne sera pas possible d'exiger une étude de risques spécifique aux demandeurs des autorisations de construire.
- Le délai de mise en compatibilité des PLU et des Cartes Communales avec le SCOT est d'un an. Ce délai paraît très court pour l'intégration des mesures dans les documents communaux. Toutefois, ce délai est porté à 3 ans si la procédure devait relever d'une révision générale.

→ Dans le DOO, le projet de SCOT autorise, à l'échelle de son périmètre, l'implantation ou l'extension de petits villages d'artisans dans le cadre d'une réflexion intercommunale.

Concernant le territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre, il est souligné qu'il devrait être possible de développer des petites zones artisanales afin de maintenir l'activité des artisans de proximité dans les communes volontaires.

→ Concernant la forme des documents constituant le projet de SCOT, des corrections aux erreurs ou anomalies signalées doivent être apportées.

EMET un avis défavorable sur la proposition du SCOT concernant le recul de l'implantation des projets aux abords des axes routiers structurants et très fréquentés, notamment les routes départementales (RD).

N°2019/09/24/13 – ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT RELATIFS A L'AMENAGEMENT DE VOIRIE OU AUTRES PROJETS COMMUNAUX HORS PROJETS TOURISTIQUES, AUX COMMUNES DE CHALEINS, FRANCHELEINS, GARNERANS, GENUILLEUX, GUEREINS, ILLIAT, LURCY, MESSIMY-SUR-SAONE, MOGNEINEINS, MONTCEAUX, MONTMERLE-SUR-SAONE, PEYZIEUX-SUR-SAONE, SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE, SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE ET THOISSEY

DECIDE d'attribuer les fonds de concours suivants :

- 10 000 € maximum à la commune de Chaleins en vue de participer au financement des travaux de réaménagement de trottoirs, de passages piétons et de mise en accessibilité dans le centre village,
- 10 000 € maximum à la commune de Francheleins en vue de participer au financement de travaux de voirie communale,
- 10 000 € maximum à la commune de Garnerans en vue de participer au financement de l'aménagement piétonnier du Chemin de Trêve de Galle,
- 10 000 € maximum à la commune de Genouilleux en vue de participer au financement de travaux de voirie communale,
- 10 000 € maximum à la commune de Guéreins en vue de participer au financement de l'aménagement de la rue de Charmes,
- 10 000 € maximum à la commune de Illiat en vue de participer au financement de divers travaux de voirie communale, de création d'un parking, et d'implantation de plaques de rues et numéros de maisons,
- 10 000 € maximum à la commune de Lurcy en vue de participer au financement de travaux de sécurisation des piétons le long de la RD88d à l'entrée Nord Ouest de la commune,
- 10 000 € maximum à la commune de Messimy-sur-Saône en vue de participer au financement de l'aménagement du carrefour du Guillard et du déplacement d'un arrêt de car,
- 2 020.78 € maximum à la commune de Mogneneins en vue de participer au financement de la création d'une aire de co-voiturage le long de la RD 933,
- 10 000 € maximum à la commune de Montceaux en vue de participer au financement de l'aménagement du Chemin de Betheneins (VC n°2) et de l'acquisition d'un panneau d'information électronique,
- 10 000 € maximum à la commune de Montmerle-sur-Saône en vue de participer au financement de travaux de création/réaménagement de trottoirs et de création de places de stationnement,
- 10 000 € maximum à la commune de Peyzieux-sur-Saône en vue de participer au financement de travaux de voirie communale,
- 10 000 € maximum à la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne en vue de participer au financement de travaux de voirie communale,
- 10 000 € maximum à la commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne en vue de participer au financement de travaux de voirie communale,
- 10 000 € maximum à la commune de Thoissey en vue de participer au financement de la création d'un parking Rue des Jardins.

RAPPELLE que les crédits sont inscrits au budget principal 2019, à l'article 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes », opération 51.

DIT que la présente délibération sera transmise aux communes de Chaleins, Francheleins, Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Etienne-sur-Chalaronne et Thoissey.

AUTORISE le Président, sous réserve de la communication de délibérations concordantes des communes précitées, des facturées acquittées et des subventions perçues, à exécuter les dépenses ainsi que tout acte y afférant.

N°2019/09/24/14 – ATTRIBUTION D'AIDES AUX PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE ET SIGNATURE DE CONVENTION

DECIDE, dans le cadre dispositif des aides en faveur du développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, d'attribuer une subvention :

- d'un montant de 7 500 € à la SARL A.BROYER,
- d'un montant de 3 845 € à TANGUY ARTISAN COIFFEUR,
- d'un montant de 7 500 € à la SARL REGALADE DU VAL DE SAONE (Restaurant Côté Saône Rive Gauche)

RAPPELLE que, la subvention attribuée sera recalculée au prorata des dépenses effectivement réalisées si le montant des factures acquittées est inférieur au montant des devis composant le dossier.

AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention avec chacun des bénéficiaires et tous documents se rapportant à cette affaire.

AUTORISE Monsieur le Président à exécuter les dépenses, sous réserve de la communication par les bénéficiaires :

- d'un état récapitulatif des dépenses attestant de la conformité des dépenses effectuées, accompagné des factures acquittées ou sur production d'une attestation établie par l'expert-comptable ou le commissaire au compte de l'entreprise certifiant le montant et la nature des investissements réalisés,
- des éléments justifiant du respect de l'obligation de publicité détaillée à l'article 4 de convention et des éventuels éléments justifiant du respect des autorisations d'urbanisme.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2019, articles 20421 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études » et 20422 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations ».

N°2019/09/24/15 – AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE DE LA ZONE D'ACTIVITES VISIONIS 5 A MONTMERLE SUR SAONE (LOT N°1)

AUTORISE le Président à signer un avenant n°1 dans le cadre des travaux d'aménagement interne de la zone Visionis 5 pour le Lot n°1 Travaux de voirie :

N° lot	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT initial HT	MONTANT Avenant n°1 HT	Nouveau MONTANT Marché HT	% d'écart
01	Travaux de voirie interne (+ trottoir et réfection de chaussée)	GROUPEMENT CHARRIN/EUROVIA	439 776.35 €	+ 1 666.00 €	441 442.35 €	+ 0.38 %

Le montant global du marché de travaux est ainsi porté à 834 760,35 € HT soit 1 001 712,42 € TTC, soit une diminution de -0,51% par rapport au montant initial.

N°2019/09/24/16 - RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – ANNEE 2018

ADOpte les deux rapports sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif,

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

DECIDE de mettre en ligne les rapports et la délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA,

ET PRECISE que ces rapports sont mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et sur son site internet, et transmis à Mesdames et Messieurs les Maires des communes adhérentes.

N°2019/09/24/17 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE EN VUE DE LA POSE D'UN COLLECTEUR DES EAUX USEES EN TERRAIN PRIVE AU LIEU-DIT « GRAND RIVOLLET » SUR LA COMMUNE DE FRANCHELEINS

AUTORISE M. le Président à signer la convention de servitude portant sur la parcelle A 1165 à Francheleins et à confier les formalités d'enregistrement de ladite convention à la diligence du notaire habituel de la Communauté de Communes.

PRECISE qu'à titre de compensation de la servitude, la Communauté de Communes effectuera la réfection en enrobé à chaud des entrées des deux habitations du propriétaire de la parcelle A 1165 tel que représenté sur le plan annexé à la convention.

N°2019/09/24/18 – TRAVAUX DE REHABILITATION, REMPLACEMENT, MISE EN SEPARATIF DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET SUPPRESSION DE DEVERSOIRS D'ORAGE PORTANT SUR LES PRIORITES 2 ET UNE PARTIE DES PRIORITES 3 DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE 2016 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE

VALIDE la totalité de l'opération selon le dossier d'Avant-Projet portant sur les travaux de réhabilitation, remplacement, mise en séparatif de réseaux d'assainissement et de suppression de déversoirs d'orage portant sur les priorités 2 et une partie des priorités 3 du schéma directeur d'assainissement de 2016 sur les communes de l'ex-Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières,

VALIDE le montant de l'opération s'élevant à 1 805 000 €HT, et les modalités financières de cette dernière,

APPROUVE le plan de financement de l'opération, défini comme suit :

Sources de financement	Dépenses éligibles	Montant éligible (HT)	Taux sollicité	Montant de la contribution attendue (HT)
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Ensemble des dépenses rattachées à l'opération (travaux, honoraires et frais divers)	1 805 000 €	30,00%	541 500 €
Conseil Départemental de l'Ain			15,00%	270 750 €
Sous-total subventions publiques				812 250 €
Fonds propre				992 750 €
Sous-total autofinancement				992 750 €
TOTAL H.T.				1 805 000 €

DECIDE de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,

PRECISE qu'il sera mentionné dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,

VALIDE l'engagement de la Communauté de Communes Val de Saône Centre à mener à terme cette opération portant sur les travaux de réhabilitation, remplacement, mise en séparatif de réseaux d'assainissement et de suppression de déversoirs d'orage portant sur les priorités 2 et une partie des priorités 3 du schéma directeur d'assainissement de 2016 sur les communes de l'ex-Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières,

SOLLICITE les aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau pour cette opération,

DEMANDE l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

N°2019/09/24/19– ACQUISITION DE LA PARCELLE E 896 ET D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE E 786 SITUÉES ROUTE DE TRÉVOUX (D933) SUR LA COMMUNE DE MONTCEAUX

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée E 896 d'une superficie de 2 105 m² et d'une superficie d'environ 3 745 m² à détacher de la parcelle cadastrée E 786, au prix de 7.5 €/m² pour une superficie totale de 5 850 m² environ et un montant estimé à 43 875 €, appartenant à la famille THETE représentée par M. Christian THETE, située route de Trévoux (D933) sur la commune de Montceaux,

DIT que tous les frais annexes à l'acquisition seront pris en charge par la communauté de communes, y compris l'installation d'une clôture lors de l'aménagement de la nouvelle parcelle créée,

PRECISE que le prix de vente définitif sera déterminé par application du prix de 7.50 €/m² métré à la superficie totale d'acquisition qui sera déterminée après bornage,

AUTORISE M. le Président à signer l'acte de vente correspondant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite acquisition ainsi qu'à signer tout document se rapportant à cette affaire.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal (sous réserve du vote de la Dmⁿ°2 présentée au même conseil).

N°2019/09/24/20 – COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

PREND ACTE que la commission Assainissement sera désormais composée de 14 membres,

APPROUVE la composition des Commissions thématiques intercommunales selon le tableau ci-après annexé,

<p>Commission AMENAGEMENT (15 membres)</p> <p>Mme Marie Monique THIVOLLE</p> <p>M. Guy MORILLON M. Romain COTTEY</p> <p>M. Bernard LITAUDON M. Jérôme VENET</p> <p>M. Dominique VIOT Mme Bernadette CHARRIER</p> <p>Mme Sandrine MERAND M. Philippe DAVIDIAN</p> <p>Mme Catherine SALVETTI M. Agnès VELU</p> <p>M. Franck DURET M. Philippe PROST</p> <p>M. Patrick BOURGEOIS Mme Muriel LUGA GIRAUD</p>	<p>Commission ECONOMIE (15 membres)</p> <p>Gilbert GROS, Président</p> <p>M. Franck DURET M. Robert DESPLACE</p> <p>M. Patrick BOURGEOIS M. Vincent GELAS</p> <p>M. Thierry SEVES M. Gilbert BOUCHY</p> <p>M. Philippe PROST M. Denis FAVRE</p> <p>M. Franck SANLOUP M. Mathieu ROLLET</p> <p>Mme Arlette BERNARD M. Arnaud DE CERTAINES</p> <p>Mme Françoise LOUVET Mme Marie Monique THIVOLLE</p>
<p>Commission TOURISME (15 membres)</p> <p>Maurice VOISIN, Président</p> <p>Mme Lysiane GUIRAL M. Jean-Michel LUX</p> <p>Mme Marielle THOMAS M. Pierre ECKERT</p> <p>Mme Marie Monique THIVOLLE M. Roger RIBOLLET</p> <p>M. Robert DESPLACE M. Michel AUBRUN</p> <p>M. Pierre-Arnaud NOIRET M. Daniel MICHEL</p> <p>M. Jean-Michel PACOUD Mme Arlette BERNARD</p> <p>M. Jean-Marc GIMARET M. Alain CAMPION</p>	<p>Commission FINANCES (15 membres)</p> <p>Raphaël LAMURE, Président</p> <p>Mme Sandrine MERAND Mme Marie-Claude DAMOUR</p> <p>M. Jean-Claude MOURREGOT M. Thierry SEVES</p> <p>Mme Marie Monique THIVOLLE M. Dominique VIOT</p> <p>Mme Nathalie BISIGNANO M. Paul FERRE</p> <p>M. Jean-Michel LUX M. Michel AUBRUN</p> <p>Mme Elisabeth LORON M. Richard LABALME</p> <p>Mme Arlette BERNARD M. Jérôme VENET</p>
<p>Commission ASSAINISSEMENT (14 membres)</p> <p>Serge VARVIER, Président</p> <p>M. Bernard ALBAN M. Vincent GELAS</p> <p>M. Pierre ECKERT M. Thierry SEVES</p> <p>Mme Irène LECLERC Mme Marie-Claude DAMOUR</p> <p>M. Marc TATON M. Philippe DAVIDIAN</p> <p>M. Hugues DE BROSSES M. Frédéric KANDZIORA</p> <p>M. Michel PERRADIN M. Patrick BOURGEOIS</p> <p>M. Gilbert BOUCHY</p>	<p>Commission ENVIRONNEMENT GENS DU VOYAGE (15 membres)</p> <p>M. Bernard LITAUDON, Président</p> <p>M. Jean-Michel LUX</p> <p>M. Edouard BREVET</p> <p>M. Romain COTTEY</p> <p>Mme Bernadette MOREL</p> <p>M. Patrice ANSOUD</p> <p>M. Philippe BRUNEL</p> <p>M. Jérôme VENET</p> <p>Mme Irène LECLERC</p> <p>Mme Patricia CHMARA</p> <p>Mme Sandrine MERAND</p> <p>M. Pierre ECKERT</p> <p>Mme Virginie GENOUILHAC</p> <p>M. Gilles VATOUX</p> <p>Mme Carole FAUVETTE</p>
<p>Commission TRANSPORT (15 membres)</p> <p>Jean-Pierre CHAMPION, Président</p> <p>Mme Nathalie FELTRIN</p> <p>Mme Myriam VILLUENDAS</p> <p>M. Marc TATON</p> <p>M. Maurice PRIEUR</p> <p>M. Edouard BREVET</p> <p>M. Philippe DAVIDIAN</p> <p>M. Roger RIBOLLET</p> <p>M. Régis BOUR</p>	<p>Commission SOCIAL (15 membres)</p> <p>Guy MORILLON, Président</p> <p>Mme Patricia CHMARA Mme Nathalie BISIGNANO</p> <p>Mme Irène LECLERC M. Jean-Claude MOURREGOT</p> <p>Mme Jocelyne ROLLET M. Maurice VOISIN</p> <p>Mme Valérie-Anne DUPARCHY Mme Lysiane GUIRAL</p> <p>Mme Evelyne THOMAS Mme Michelle JAMBON</p> <p>M. Gilles VATOUX Mme Nathalie CASU</p> <p>Mme Céline GINOUX Mme Isabelle HELIN</p>

N°2019/09/24/21 – DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SYNDICAT DES RIVIERES DOMBES - CHALARONNE - BORDS DE SAONE (SRDCBS)

ELIT M. Bernard LITAUDON en tant que délégué titulaire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au SRDCBS.

DIT que la liste des 11 délégués titulaires et 10 suppléants est désormais établie de la manière suivante :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
M. Gilbert GROS	M. Jean-Philippe BEROUD
M. Jean-Michel LUX	M. Philippe MOLLARD
M. Roger RIBOLLET	M. Daniel MICHEL
M. Jacques VERT	M. Philippe RAYMOND
M. Bernard LITAUDON	
M. Jean-Marc GIMARET	M. Pierre ECKERT
M. Michel AUBRUN	M. Bruno DOUCET-BON
M. Stéphane MEUNIER	M. Claude FORTIN
M. Marc TATON	M. Jean-Pierre CHAMPION
Mme Sandrine MERAND	Mme Lysiane GUIRAL
M. Maurice VOISIN	M. Edouard BREVET

N°2019/09/24/22 – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SYNDICAT MIXTE VAL DE SAÔNE-DOMBES (SCOT)

ELIT M. Bernard ALBAN comme délégué suppléant de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au Syndicat Mixte Val de Saône Dombes,

DIT que la liste des délégués est désormais établie de la manière suivante :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX	Monsieur Robert LAGRANGE
Monsieur Guy MORILLON	Madame Virginie GENOUILHAC
Monsieur Gilbert GROS	Madame Marie-Claude DAMOUR
Monsieur Thierry BRENOT	Monsieur Jean-Michel LUX
Monsieur Franck DURET	Madame Nathalie BISIGNANO
Monsieur Jean-Claude MOURREGOT	Monsieur Vincent GELAS
Monsieur Jérôme VENET	Monsieur Robert DESPLACE
Monsieur Raphaël LAMURE	Monsieur Philippe PROST
M. Dominique VIOT	M. Roger RIBOLLET
M. Bernard LITAUDON	M. Bernard ALBAN
M. Jean-Pierre CHAMPION	M. Michel AUBRUN
Mme Marie-Monique THIVOLLE	M. Romain COTTEY
Mme Muriel LUGA-GIRAUD	M. Patrick BOURGEOIS
Mme Sandrine MERAND	M. Serge VARVIER
M. Maurice VOISIN	Mme Sarah JOANNAUD MOUTIER

N°2019/09/24/23 – ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE DESTRUCTION DES ORDURES MENAGERES (S.M.I.D.O.M.) VEYLE SAONE

ELIT M. Bernard ALBAN en tant que délégué titulaire au S.M.I.D.O.M. Veyle Saône.

DIT que la liste des 13 délégués titulaires et suppléants est désormais établie de la manière suivante :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Raphaël LAMURE	Monsieur Philippe PROST
Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX	Monsieur Robert LAGRANGE
Monsieur Pierre ECKERT	Madame Nathalie BISIGNANO
Madame Irène LECLERC	Monsieur Jean-Michel LUX
Monsieur Guy MORILLON	Monsieur Thierry SEVES
Monsieur Michel PERRADIN	Monsieur Robert DESPLACE
M. Dominique VIOT	M. Roger RIBOLLET
M. Bernard ALBAN	M. Bernard LITAUDON
M. Michel AUBRUN	M. Jean-Pierre CHAMPION
M. Romain COTTEY	Mme Marie-Monique THIVOLLE
M. Marc TATON	M. Patrick BOURGEOIS
M. Serge VARVIER	M. Dominique ALGA
M. Paul FERRE	M. Maurice VOISIN

APPROUVE le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour l'année 2018,

ET PRECISE que ce rapport sera adressé à chaque commune membre.

N°2019/09/24/25 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2019/30 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER / Vente M. Christian CARRON et Mme Chantal COURT/ M. Daniel MATEO et Mme Orlane ESQUIROL

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par l'étude de Maître ANGELI, Notaire à Thoissey (01140) dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti sur terrain propre cadastré B n° 453, situé lieu-dit Vignes des Pierriers, constituant le lot n°5, 01140 SAINT-DIDIER SUR CHALARONNE, par M. Christian CARRON et Mme Chantal COURT, son épouse,

Article 1^{er}:

Il est décidé de ne pas préempter le bien situé lieu-dit Vignes des Pierriers, constituant le lot n°5, à SAINT-DIDIER SUR CHALARONNE 01140, parcelle B n° 453 de 11 a 61 ca sur laquelle est implanté un immeuble bâti dont la vente est envisagée au prix de 160 000 euros par M. Christian CARRON et Mme Chantal COURT, son épouse, au profit de M. Daniel MATEO et Mme Orlane ESQUIROL, son épouse.

N°2019/31 – Validation devis de travaux de rénovation peinture et revêtement de sol du logement du gardien de Visiosport à Montceaux

Vu les consultations relatives aux travaux, auprès de deux entreprises,

Article 1^{er}:

Il est décidé d'accepter l'offre de la société CHAMBARD Marc SARL, Route de Belleville, La Croisée, 01090 GUEREINS pour les travaux de rénovation de peinture et revêtement de sol du logement du gardien de Visiosport à Montceaux.

Article 2:

Le montant du devis, correspondant aux travaux de rénovation, s'élève à 22 311,90 € HT soit 24 543,09 € TTC.

Article 3:

Les travaux devront être finalisés au 15 décembre 2019.

N°2019/32 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER / Vente SCI MCL CONCEPT / SCI MONTMERLE

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par Maître Dominique RICHARD, Notaire, à Montmerle sur Saône (01140), dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti sur terrain propre comprenant un bâtiment industriel implanté sur la parcelle cadastrée AB n° 376, située 6027, Rue de l'Industrie à MONTMERLE SUR SAONE (01090).

Article 1^{er}:

Il est décidé de ne pas préempter le bien situé 6027, Rue de l'Industrie à MONTMERLE SUR SAONE, parcelle AB n° 376 de 3 356 m² sur laquelle est implantée un bâtiment industriel d'une superficie de 544.45 m² environ dont la vente est envisagée au prix de 550 000 euros par la SCI MCL CONCEPT représentée par Monsieur Gilles GONIN, Gérant, au profit de la SCI MONTMERLE.

N°2019/33 – Validation devis de travaux de reprise de l'étanchéité d'une plateforme béton sur la station d'épuration de Lurcy

Vu les consultations relatives aux travaux, auprès de deux entreprises,

Vu l'avis favorable de la commission Assainissement pour retenir l'offre de la société Service Industrie Etanchéité (S.I.E) en date du 4 septembre 2019,

Article 1^{er}:

Il est décidé d'accepter l'offre de la société Service Industrie Etanchéité (S.I.E), 2 Boulevard Lucien Sampaix, BP 24, 69191 SAINT FONTS Cedex pour les travaux de reprise de l'étanchéité d'une plateforme béton sur la station d'épuration de Lurcy.

Article 2:

Le montant du devis, correspondant aux travaux de réfection, s'élève à 6 204,80 € HT soit 7 445,76 € TTC.

Fait à Monceaux, le 24 septembre 2019

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

AFFICHE du :

au :

The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE'. The stamp features a central emblem with a figure and the text 'VAL DE SAONE CENTRE' around the perimeter. A large, stylized black signature is written over the stamp.